République Française – Département de l'Isère Commune de CHARANCIEU

Séance du conseil municipal du 15 mai 2024

Le quinze mai deux mille vingt-quatre à vingt heures, le Conseil Municipal de Charancieu, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de Charancieu, sous la présidence de Monsieur Christian GUTTIN, Maire de Charancieu.

Date de convocation du Conseil Municipal : 07 mai 2024

<u>Présents</u>: Monsieur GUTTIN Christian, Monsieur GARCIA François, Monsieur HOUET Jean-Paul, Monsieur NAVE Henri, Madame ARENA Corinne, Madame REYNAUD Estelle, Madame PICHON-MARTIN Janine, Monsieur LARDIN Adrien, Monsieur DIJOUX Sylver

Absents: Madame MERCURI Séverine, MOTTET Corinne, Monsieur BOUKENDOUR Arezki, Madame QUENEHEN Audrey

Secrétaire de séance : Madame Corinne ARENA

2024.018 PROPOSITION ACQUISITION PROPRIETE DE MADAME BLANC ANNE AU 40 chemin du vignay à CHARANCIEU

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal la délibération n°2024.001 en date du 24 janvier 2024 qui l'autorise à faire réaliser un diagnostic structure visuel sur le bâtiment menaçant ruine situé en bordure de la route 142d dite « route du village »

et à engager toute procédure qui pourrait découler de cette expertise. Il donne lecture à l'assemblée du courrier de madame BLANC Anne propriétaire dudit bâtiment menaçant ruine par lequel madame BLANC Anne souhaite vendre l'ensemble de son tènement à la commune de Charancieu à savoir :

Section AI n° 90 soit 8 a 91 ca (avec bâtis au « 40 chemin du vignay »)

Section AI n° 88 soit 1 a 00 ca (au lieudit « les corréards »)
Section AI n° 69 soit 2 ca (au lieudit « les corréards »)

Total 9 a 93ca

Le conseil municipal,

Après avoir entendu les explications de monsieur le Maire,

République Française – Département de l'Isère
Commune de CHARANCIEU
Séance du 15 mai 2024

République Française – Département de l'Isère Commune de CHARANCIEU

Considérant la dangerosité de la situation notamment l'arrêté de circulation n°2024/07 du 12.01.2024,

Considérant le résultat du diagnostic structure visuel réalisé le 19.02.2024,

Considérant l'estimation de la propriété effectuée par le cabinet CENTURY 21 pour un montant total de 70 000.00€,

Considérant le coût des frais de démolition du bâti estimé par l'entreprise GUTTIN-VESIN à un montant de 25 200.00€

Après avoir délibéré,

Décide, à l'unanimité, de donner tous pouvoirs à monsieur le Maire pour rédiger une proposition d'achat à madame BLANC Anne pour l'ensemble de son ténement tel que décrit ci-dessus : contenance totale de 9 a 93 ca pour un montant total de 44 800.00€.

2024.019 <u>TE38 PLAN DE FINANCEMENT</u> <u>ECLAIRAGE PUBLIC OPERATION HORS FORFAIT</u>

Monsieur Jean-Paul HOUET en charge de l'éclairage public expose que suite à la dégradation d'un poteau d'éclairage public situé « route du village » au niveau des établissements Pasquier, il a été décidé de supprimer ce point lumineux.

Le Territoire Energie Isère (TE38) en charge de l'entretien du réseau d'éclairage public présente le plan de financement de cette opération de maintenance hors forfait ne concourant pas à la maîtrise de la demande en énergie.

Collectivité: COMMUNE DE CHARANCIEU

Affaire: Suppression du point TE006

N°24-001-080

Le Conseil municipal,

Après étude du plan de financement prévisionnel de l'opération, Après avoir délibéré,

Décide, à l'unanimité, d'accepter le plan de financement ci-annexé et de prévoir le budget correspondant au compte 65568 comme noté dans le plan de financement prévisionnel.

Clôture de la séance à 22 h 30

Numéro d'ordre des délibérations

République Française – Département de l'Isère Commune de CHARANCIEU Séance du 15 mai 2024

République Française – Département de l'Isère Commune de CHARANCIEU

2024.018 PROPOSITION ACQUISITION PROPRIETE DE MADAME BLANC ANNE AU 40 chemin du vignay à CHARANCIEU 2024.019 TE38 PLAN DE FINANCEMENT ECLAIRAGE PUBLIC OPERATION HORS FORFAIT

République Française – Département de l'Isère
Commune de CHARANCIEU
Séance du 15 mai 2024